

**Diana TUSSIE. *The Inter-American Development Bank*.
Boulder/Ottawa, Lynne Rienner Publishers/The North-South
Institute, Collection The Multilateral Banks, 1995, 184 p.**

Marc Hufty

Volume 28, numéro 1, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703721ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703721ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hufty, M. (1997). Compte rendu de [Diana TUSSIE. *The Inter-American Development Bank*. Boulder/Ottawa, Lynne Rienner Publishers/The North-South Institute, Collection The Multilateral Banks, 1995, 184 p.]. *Études internationales*, 28(1), 180–183. <https://doi.org/10.7202/703721ar>

des politiques. Un cadre législatif bien défini et une politique axée sur la redistribution de la richesse nationale sont d'autres éléments qui jouent en faveur des tigres, les éléphants étant les pays où de telles politiques n'ont pas été retenues. À la lumière de cette analyse, les auteurs suggèrent aux décideurs, tant du secteur public que du secteur privé, de se positionner pour le début du prochain siècle en misant notamment sur les investissements dans les infrastructures et dans l'exploitation des ressources naturelles. Ils concluent aussi que les pays industrialisés devraient promouvoir la prospérité économique avant de réclamer la démocratie.

Une telle conclusion laisse perplexe et amène à s'interroger sur la profondeur de l'analyse. Les auteurs semblent en effet reprendre le discours ambiant dans le milieu des affaires plutôt que de réellement proposer une étude approfondie des causes du développement. Ils cherchent davantage à prouver leurs hypothèses qu'à les vérifier dans la mesure où des éléments qui sont vus comme positifs dans un pays sont présentés comme un obstacle au développement dans un autre pays. On peut dès lors se demander s'ils ne se sont pas tout simplement inspirés des taux de croissance enregistrés par les pays en développement au cours des dernières années pour les classer dans l'une ou l'autre catégorie. On peut aussi déplorer que, pour les auteurs, le concept de développement ne soit défini qu'en termes purement économiques et ne tienne pas compte, par exemple, des conséquences sur l'environnement ou des coûts sociaux.

Bref, le livre peut se résumer à une apologie d'un autoritarisme souple et du néolibéralisme économique. Il n'est guère surprenant d'en arriver à une analyse aussi superficielle dans la mesure où l'illustration des échecs ou des succès anticipés n'occupe qu'une vingtaine de pages par pays. Dans ces conditions, ce sont surtout les investisseurs peu renseignés sur la politique internationale qui en tireront profit. Les étudiants de premier cycle y trouveront aussi des informations utiles pour de courts travaux puisque les auteurs brossent un portrait succinct du climat économique et politique récent dans quelques pays en développement.

Claude GOULET

*Consultant en développement international
Montréal*

The Inter-American Development Bank.

Diana TUSSIE. *Boulder/Ottawa, Lynne Rienner Publishers/The North-South Institute, Collection The Multilateral Banks, 1995, 184 p.*

Relativement mal connues, mais actives depuis plus de trois décennies, les banques multilatérales de développement ont fait l'objet d'une série d'études réunies dans le cadre d'un projet de recherche de l'Institut Nord-Sud d'Ottawa. Diana Tussie, chercheure à la FLACSO (Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales) à Buenos Aires, nous présente la Banque interaméricaine de développement (BID).

L'ouvrage se divise en quatre sections. L'introduction présente les objectifs de l'ouvrage : analyser la situation de la Banque et examiner ses

perspectives pour les années à venir. La deuxième section rappelle en trois chapitres l'histoire de la BID, décrit son organisation, l'évolution de son portefeuille de prêts et illustre les particularités de ses orientations par l'examen de ses relations avec trois pays : le Costa Rica, la Bolivie et l'Argentine. La troisième section analyse en trois chapitres l'efficacité de la BID, de ses politiques et de ses prêts, tout en comparant cette institution à la Banque mondiale. La conclusion revient sur les différents thèmes et ouvre le débat sur l'avenir de la banque.

L'investissement est une des clés de la croissance économique. Or, les économies latino-américaines ne produisent pas assez d'épargne pour leurs besoins en investissement. Ces pays se trouvent face à un manque structurel de capitaux qu'ils ont traditionnellement comblé en faisant appel à des apports financiers extérieurs. Mais les prêts commerciaux ne suffisant pas à leurs besoins, ils ont longtemps souhaité la mise en place de mécanismes financiers permettant de mobiliser des capitaux à taux préférentiels. Stimulées par l'exemple du plan Marshall et par le modèle de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) d'une industrialisation organisée par l'État, leurs demandes se sont faites plus pressantes dans les années 1950.

Le gouvernement des États-Unis, objet de ces pressions, ne proposait alors qu'une extension des mécanismes financiers existants, ceux de la Banque mondiale et de l'EximBank. Insistant sur l'inadéquation de ces mécanismes face aux problèmes structurels de la région et sur la nécessité de lutter contre la pauvreté

pour freiner l'avancée du communisme, ce qui coïncidait avec les intérêts géostratégiques des États-Unis, les gouvernements latino-américains ont obtenu gain de cause en 1959 avec la création de la BID.

Accédant à cette demande à contre-cœur, le gouvernement des États-Unis s'assurait toutefois que cette nouvelle institution refléterait bien ses priorités et ses conceptions du développement. Le siège de la BID allait être situé à Washington. Finançant généreusement la banque, les États-Unis se voyaient attribuer 42 % du vote (30 % aujourd'hui) et, jusqu'en 1994, un droit de veto implicite sur les décisions du Conseil exécutif, qui ne pouvait réunir le quorum sans la présence du représentant de ce pays. Et même si, afin qu'elle conserve sa vocation régionale, la proportion des votes détenus par des pays extérieurs au sous-continent ne puisse dépasser les 50 % et que la présidence de la banque aille à un latino-américain (actuellement l'Uruguayen Enrique Iglesias), la vice-présidence est traditionnellement confiée à un citoyen des États-Unis.

Les débats, parfois âpres, entourant les recapitalisations des ressources de la BID ont illustré les tensions liées à cette prépondérance des États-Unis. Lors de sa création, deux guichets ont été ouverts simultanément : un guichet ordinaire, prêtant à des taux commerciaux, et un guichet concessionnel, le Fonds pour les opérations spéciales, destiné à accorder des prêts à faible taux d'intérêt aux pays les plus pauvres de la région. La recapitalisation des ressources, qui fait l'objet de négociations séparées pour les autres banques régionales dont les

guichets ordinaire et concessionnel sont légalement distincts, a lieu simultanément pour la BID et occasionne tous les quatre ans un examen approfondi de ses politiques, à l'occasion duquel s'affrontent les diverses conceptions de l'institution. Cependant, les confrontations directes ont été évitées par la règle tacite du consensus décisionnel : les prêts susceptibles de rencontrer une trop forte opposition n'aboutissent généralement pas auprès du Conseil exécutif. Et l'implication croissante de pays hors du continent américain, à laquelle s'ajoute une homogénéisation des politiques économiques, a fortement contribué à réduire ces tensions.

La BID est, comme toute banque de développement, une entité paradoxale et ambiguë : institution bancaire, elle a des contraintes de rentabilité, agence de développement, elle a aussi pour mission d'encourager l'investissement dans des secteurs à faible rentabilité ainsi que de fournir un certain leadership intellectuel et technique. Elle concentre ses activités sur les pays les plus pauvres de l'hémisphère et cultive la proximité avec ses membres-clients, par exemple par les bureaux nationaux qu'elle maintient dans chaque pays. En conséquence, les « pays membres emprunteurs », selon l'expression désignant les pays latino-américains, s'identifient largement à la BID : elle est leur banque.

Dans l'ensemble, elle a su conserver une « culture d'entreprise » très différente de celle de la Banque mondiale avec laquelle elle est fréquemment comparée. Mais malgré des divergences et une concurrence occasionnelles, un certain nombre d'accords formels ou informels ont assuré

une division du travail et une complémentarité entre ces deux institutions.

Durant sa première décennie, considérée comme particulièrement fructueuse, elle s'est singularisée par des prêts aux secteurs non reconnus comme rentables par les banques commerciales (infrastructures, éducation, logement, assainissement) ou secteurs politiques (intégration régionale), et par un biais en faveur des pays les plus pauvres de la région. Les années 1970 ont été marquées par son relatif effacement suite à l'abondance des capitaux sur les marchés internationaux. Dans la tempête financière des années 1980, la croissance et les investissements ont été relégués au second plan. Le modèle étatiste qui lui avait donné naissance reculant sous les coups de boutoir du néolibéralisme, la banque a fait face à d'intenses critiques. Si la stabilisation économique et politique des années 1990 lui a rendu son rôle de premier prêteur officiel de la région, elle a entre-temps subi d'importantes transformations. À l'unisson des autres organisations financières internationales et des gouvernements membres, elle a adopté le « Washington consensus » et privilégié désormais le marché comme instrument de régulation de l'économie.

La germination de nouvelles idées pour consolider le développement régional, la résolution des inégalités de revenus croissantes, les réformes des administrations nationales, l'adaptation de ses pratiques au secteur privé et l'encouragement des processus d'intégration régionaux sont quelques-uns des défis que doit relever la BID dans les années qui viennent. Proche des gouvernements du sous-continent,

elle les accompagnera pour relever leurs économies de la « décade perdue ». Comme l'auteure le précise au cours du texte, les chantres du libéralisme n'ont su invalider ni la nécessité de protéger l'industrie naissante ni l'efficacité d'une intervention étatique bien dosée, démontrée par les exemples coréen ou taïwanais. Il y a donc place parmi les institutions financières internationales pour une alternative au modèle orthodoxe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Malgré le caractère succinct de cet ouvrage, 165 pages, Diana Tussie, en se référant à la littérature pertinente des années récentes, a su faire le point sur la Banque interaméricaine de développement et les principaux débats qui entourent ses activités. Si le texte et les arguments souffrent quelque peu de l'absence de données techniques, il était difficile d'offrir un panorama équilibré d'une institution si complexe. Cet ouvrage constitue une excellente introduction au sujet.

Marc HUFTY

IUED
Genève

DROIT INTERNATIONAL

Les actions militaires de l'ONU et le droit international humanitaire.

EMANUELLI, Claude. *Ottawa, Université d'Ottawa, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée*, 1995, 126 p.

La multiplication et la diversification des opérations de maintien de la paix de l'ONU se sont accrues ces dernières années, sous la pression des événements et dans le plus grand flou juridique. La distinction entre action

non coercitive et action coercitive a été impossible à sauvegarder sur le terrain. Des opérations entamées pour « maintenir la paix », là où précisément la paix n'existait pas, se sont transformées par nécessité en opérations de « rétablissement » de la paix, voire d'« imposition » par la force. Les soldats engagés dans des actions militaires entreprises par les Nations Unies ou sous leur égide ont été conduits de plus en plus souvent à utiliser leurs armes bien au-delà de la légitime défense.

De fortes réticences s'opposent, pourtant, à ce que l'on aille jusqu'au bout de cette logique et que le statut de « combattants » soit reconnu aux soldats de l'ONU, celui d'entité belligérante à l'Organisation. Cela implique, en effet, que l'ONU apparaisse comme « partie au conflit », « hostile » à l'égard de l'un ou l'autre des protagonistes et recherchant une solution par les armes. Une telle éventualité est difficile à admettre de la part d'une organisation ayant érigé la neutralité et l'impartialité en dogme fondateur de ses opérations de maintien de la paix. Les différents acteurs, États et fonctionnaires internationaux, préfèrent cultiver l'ambiguïté plutôt que briser un tel tabou. Ainsi, la récente Convention sur la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé – adoptée en décembre 1994 par l'Assemblée générale des Nations unies et longuement commentée par l'auteur à la fin de son ouvrage – vise à assurer la protection de ces personnels en interdisant toute attaque à leur endroit et en prévoyant la répression de tels actes. Mais rien n'est dit quant à l'observation par les soldats de l'ONU de ce que l'on appelait autrefois le « droit